

Connaissances fondamentales pour le tournage et le fraisage de pièces compliquées - FORMF5B

Code du module:	FORMF5B
Unité capitalisable:	Fabrication de pièces exigeantes par tournage et fraisage (ENSP3)
Méthodes d'évaluations fixés:	1
Profession:	Mécanicien d'usinage
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable d'établir les étapes de travail en vue de la fabrication de pièces complexes en tenant compte des machines, des appareils, des instruments et des outils disponibles.
	Obligatoire
INDICATEURS	
L'apprenti documente les étapes de travail par écrit (suite des étapes de travail).	
SOCLES	
L'apprenti a établi les étapes de travail d'une manière globalement correcte.	

2

L'apprenti est capable de fabriquer des pièces d'ouvrage rotatives avec des ajustements cylindriques, des rainures et des rayons par un usinage intérieur et extérieur en utilisant des machines d'usinage conventionnelles. Pour certaines côtes, la tolérance de fabrication IT8-IT10 est requise, conformément à leur fonction dans l'ordre de fabrication.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'état des pièces fabriquées.
- Les étapes de la fabrication.

SOCLES

- L'apprenti a fabriqué des éléments globalement opérationnels, sans assistance démesurée de la part du formateur.

3

L'apprenti est capable d'évaluer les résultats de son travail en jugeant si les pièces fabriquées correspondent aux exigences requises.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti évalue les résultats de son travail.
- L'apprenti dispose des documents et des check-lists nécessaires.

SOCLES

- L'apprenti a soigneusement noté son évaluation dans les documents généralement prévus à cet effet.

4

L'apprenti assure l'entretien des instruments de travail conformément au règlement interne.

Sélective

INDICATEURS

- Les instruments de travail sont dans un état impeccable.

SOCLES

- Les instruments de travail sont conformes au règlement en vigueur.